



Commune de Lonlay-l'Abbaye

Procès Verbal du Conseil Municipal du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, vendredi neuf juin à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lonlay l'Abbaye, régulièrement convoqué le 05 juin 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs C.DEROUET - J-C.COQUIO - F.LAUTOUR - J.GUERIN - C.PELLERIN - V.BESNARD - S.POTTIER - A.DURAND - C.LAFONT - P.LETONDEUR - S.PICK - V.FOURRÉ

Absents représentés : P.LESELLIER pouvoir à V.BESNARD - I.LANGLOIS pouvoir à F.LAUTOUR

Absents : N.BOUCARD

Philippe LETONDEUR a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Dévolution du marché pour le terrain multi-sport intergénérationnel et plan de financement (subventions)
2. Tarifs de location des salles pour 2024
3. TE61 : convention PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié)
4. Enquête publique chemin Les Champs
5. Prix de vente des terrains au Lotissement St-Nicolas
6. Convention Petites Villes de Demain (PVD)
7. Loyer bail nouveau kinésithérapeute
8. Remboursement achat Carte Bancaire maire
9. Décision Modificative budget Lotissement St Nicolas
10. Domfront Tinchebray Interco : rapport 2022 de la CDC

.....
Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2023 a été adopté à l'unanimité.

1) Dévolution du marché pour le terrain multi-sport intergénérationnel et plan de financement (subventions)

Le Maire informe des avancées sur ce dossier :

- Subventions obtenues pour les dossiers déposés en février :
 - DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 202.470,90€TOTAL subventions sûres et notifiées depuis 2022 : 442.470,90€ sur un budget initial de 741.971,22€ HT, soit près de 60% obtenus.
- Fin mai : lancement de l'appel d'offre par l'Agence d'Ingénierie 61 avec réponses jusqu'au 02 juin (12h30) pour 3 lots.
8 entreprises ont répondu à l'offre, avec au moins une réponse pour chaque lot. Le Maire annonce les noms des entreprises les mieux disantes, c'est-à-dire qui ont obtenu les meilleures notes sur les taux suivants : Prix : 80 % & Technique 20 %
 - Lot 1 : voirie et réseaux divers : MONGODIN au Teilleul (50) : 161 957,71€ HT pour l'offre de base + options : aire fitness, raccord cheminement, bordurage et engazonnement soit total **203 833,66€ HT**
 - Lot 2 : Pumptrack : Co-traitance Eurovia à Hauterive (61) et Mytrack : **184 224,47€ HT**

- Lot 3 : équipement sportif et divers : Quali-Cité Bretagne (56) : **81 904,68€ HT pour l'offre de base + options** : filets pare-ballons, équipements fitness, piste padel (co-traitance MONGODIN) soit total **180 217,54€ HT**
- Le maire propose de valider les devis, options incluses. Le montant du marché des travaux s'élève donc à **568 275,67 € H.T.**
- Le plan de financement initial de 741 971,22€ sera donc revu à la baisse, ainsi que les subventions.

Ainsi, le Maire souhaite re-solliciter l'ANS (Agence Nationale du Sport), le Département, la Région, PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) et le futur LEADER du Pays du Bocage pour ce projet d'aire de loisirs intergénérationnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus : le marché des travaux options incluses et le plan de financement.

2) Tarifs de location des salles pour 2024

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de location de la salle polyvalente, qui dataient de 2016 ont besoin d'être réactualisés, ainsi que ceux de la salle Ste-Thérèse qui dataient de 2014.

Il évoque ensuite les chiffres de 2022 qui montrent un déficit :

- Salle polyvalente : recettes : 6979€ / dépenses : 8618€
- Salle Ste Thérèse : recettes : 2360€ / dépenses : 3292€

Il propose donc des tarifs simplifiés et rappelle que pour les associations, la gratuité s'applique uniquement pour les associations sans but lucratif, sans salarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de location tels qu'ils figurent sur les tableaux en annexe. Ces conditions de location s'appliquent pour toutes nouvelles demandes de location à compter de ce jour, tout en respectant les engagements de 2023 déjà signés.

3) TE61 (Territoire d'Énergie Orne) : convention PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié)

L'article 7.1.7 de la réforme « anti-endommagement » des réseaux du 1 juillet 2012 impose la mise en place d'un fond plan précis que les gestionnaires de réseaux (eaux pluviales, eaux usées, gaz, etc...) utiliseront pour la transmission des données de localisation de leurs réseaux aux déclarants. Le fond de plan est établi et mis à jour par l'autorité locale compétente en conformité aux spécifications du standard Plan Corps de Rue simplifié (PCRS) établi et mis à jour par le Conseil national de l'information géographique (CNIG). Par délibération du 21 juin 2018, le Te61 s'est positionné comme autorité locale compétente pour la mise en place et la gestion du PCRS au niveau départemental, décision validée en préfecture le 25 juin 2018. Le PCRS sera créé dans le cadre d'une coopération entre le Te61, les collectivités de l'Orne et les gestionnaires de réseau. L'objectif de cette démarche est une mutualisation technique et financière de la réalisation de ce PCRS afin de diminuer le coût de production. Il convient de passer une convention avec le Te61, celle-ci a pour objectif d'acter l'engagement des parties dans l'élaboration du PCRS (*ex : coût 781,55€ HT et fonctionnement annuel 183.36€/an*), la mise à disposition des données et la mise à jour du PCRS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la situation exposée,
- D'accepter les termes de la présente convention
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

4) Enquête publique chemin Les Champs

Le Maire expose : considérant que le chemin d'exploitation au lieu-dit « les Champs » situé à LONLAY L'ABBAYE (entre les parcelles BM14 et BM237) n'est plus affecté à l'usage du public et contribue au développement économique. Considérant que l'aliénation de ce chemin d'exploitation, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'approuver le projet de déclassement du chemin d'exploitation
- De procéder à l'enquête publique par Serge LAMY, enquête préalable à l'aliénation du chemin d'exploitation des Champs, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ; enquête à la charge de la commune pour env. 500€
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- De vendre le terrain à 1€ symbolique au GAEC des Champs qui se chargera du bornage à ses frais

5) Prix de vente des terrains de l'ilot d'habitat Bocager au Lotissement St-Nicolas

Le Maire souhaite continuer sur la stratégie déjà engagée depuis de nombreuses années de revitalisation rurale et rappelle que les actions engagées payent : « **on ne change pas une stratégie gagnante !** ».

Le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que pour attirer et convaincre les acquéreurs potentiels, il faut proposer un prix très attractif mais savoir aussi s'adapter aux capacités financières de la commune, et donner la possibilité aux familles qui veulent construire de concrétiser leur projet et donner la possibilité aux investisseurs de réaliser du locatif pour un prix raisonnable.

Le Maire suggère au Conseil municipal de vendre les parcelles à construire situées dans le lotissement St-Nicolas au prix de 1€ le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en vente à 1€ le m².

6) Convention Petites Villes de Demain (PVD)

Suite à la visite de la commune par le Préfet mi-avril, celui-ci était surpris de la non candidature aux Petites Villes de Demain lancée en octobre 2020.

Or, certaines villes telles Putanges ont récemment signé une convention ou encore Le Mêle sur Sarthe qui a pourtant moins d'habitants que nous (750).

Il serait alors peut-être possible de candidater et ainsi d'obtenir des subventions en signant une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une convention PVD et ORT.

7) Loyer bail nouveau kinésithérapeute

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nouveau kinésithérapeute sera opérationnel le 1^{er} juillet 2023 dans le bâtiment de la mairie et qu'il convient d'en fixer le montant du loyer.

Le montant de la location serait fixé à 258.40 € TTC mensuellement, auquel il faut ajouter les charges (80€). Ces montants ont été calculés au prorata de la surface utilisée.

Toutefois, afin d'encourager les locataires dans leur activité, le Maire propose une location gratuite des locaux pour une durée de 3 mois à compter du 01 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de location ci-dessus et autorise Le Maire ou ses Adjointes à signer tous documents concernant ce dossier de location.

8) Remboursement achat CB maire

Le Maire demande l'autorisation de se faire rembourser des achats effectués avec sa carte bancaire personnelle sur des sites internet marchands pour le compte de la collectivité (ces sites n'acceptant pas le paiement par mandat administratif).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces remboursements et autorise le Maire à réaliser par carte bancaire tous achats nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

9) Décision Modificative budget Lotissement St Nicolas

Lors du dernier Conseil Municipal en mars et le vote du budget du lotissement St Nicolas, il convenait d'effectuer des virements de crédits suivants :

- Investissement recettes : compte 168748 : + 12 539,01€
- Investissement dépenses : compte 001 : + 12 539,01€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les virements ci-dessus.

10) Domfront Tinchebray Interco : rapport 2022 de la CDC

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement.

Le rapport d'activités 2022 de la Communauté des Communes de Domfront Tinchebray Interco a été transmis à ce titre à la commune de Lonlay L'Abbaye.

Ce document doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2022 de la CDC Domfront Tinchebray Interco.

N° délibération	Objet de la délibération
2023-00036	Dévolution du marché aire de loisirs et sportive intergénérationnelle
2023-00037	plan de financement (subventions ANS : Agence Nationale du Sport) aire de loisirs et sportive intergénérationnelle
2023-00038	plan de financement (subventions Département Orne) aire de loisirs et sportive intergénérationnelle
2023-00039	Tarifs de location des salles
2023-00040	TE61 : convention PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié)
2023-00041	Enquête publique chemin Les Champs
2023-00042	Prix de vente des terrains au Lotissement St-Nicolas
2023-00043	Convention Petites Villes de Demain (PVD)
2023-00044	Loyer bail nouveau kinésithérapeute
2023-00045	Remboursement achat Carte Bancaire maire
2023-00046	Décision Modificative budget Lotissement St Nicolas
2023-00047	Domfront Tinchebray Interco : adoption rapport 2022 de la CDC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance

Philippe LETONDEUR



Le Maire

Christian DEROUET

